

Saisie des bouches de ventilation

SOURCE D'ERREUR

Bouches de ventilation certifiées sans justificatif adéquat.

POSTES DE BESOIN / CONSOMMATION IMPACTES

Bbio	Chauffage	Cep	Chauffage
	Refroidissement		Refroidissement
	Eclairage		ECS
			Eclairage
			Auxiliaires de ventilation
			Auxiliaires de distribution

METHODOLOGIE DE RESOLUTION

LES BOUCHES DE VENTILATION (EXTRACTION ET SOUFLAGE) sont caractérisées par un coefficient Cdep (coefficient de dépassement). Le Cdep est un coefficient multiplicateur appliqué aux débits d'hygiène pour tenir compte du dimensionnement des équipements (contraintes de dimensionnement de l'installation de ventilation telles que gamme de produits et dispersion des caractéristiques de composants).

LES BOUCHES DE VENTILATION AUTOREGLABLES peuvent être considérées certifiées si leurs valeurs sont issues d'une certification basée sur la norme NF E 51-713 qui s'appuie sur la norme d'essai NF EN 13141-2, si le produit est certifié par un organisme indépendant accrédité selon la norme NF EN 45011 par le COFRAC.

POUR LES BOUCHES HYGRORÉGLABLES: la certification CSTBat (qui permet d'assurer la justification des paramètres) est basée :

- ◆ sur la norme d'essai NF EN 13141-10,
- ◆ sur les exigences sur référentiel CSTBat ET35 (la valeur du Cdep est indiquée dans les Avis Techniques).

EN L'ABSENCE DE CERTIFICATION, la valeur de Cdep à utiliser dans le calcul réglementaire est la valeur par défaut donnée au chapitre 8.2.3.3 de la méthode Th-BCE.

A CE JOUR, 2 TYPES DE CERTIFICATION EXISTENT :

- ◆ NF Ventilation Mécanique Contrôlée (visible sur <http://www.certita.fr>) pour les bouches autoréglables
- ◆ CSTBat Ventilation hygroréglable pour les bouches hygroréglables

POUR ALLER PLUS LOIN

Se reporter au §8.2.3.3 des règles Th-BCE